



AVIS DE COURSE EUROPEAN WASZP GAMES

Autorité organisatrice :

CDVoile Morbihan

Du 16 au 23 juillet 2023

à l'ENVSN / Saint Pierre Quiberon

La mention [DP] dans une règle de l'Avis de Course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du Jury, être inférieure à une disqualification. La mention, [NP] dans une règle de l'Avis de Course (AC) signifie qu'un bateau ne peut réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1** Les Règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2021/2024
- 1.2** En cas de conflit, le texte Anglais prévaudra
- 1.3** Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents étrangers
- 1.4** Voir Annexe LES RÈGLES TECHNIQUES DES SUPPORTS À FOILS
- 1.5** Les RCV modifiées pour les courses de Slalom seront décrites dans les IC. Annexe P (Procédure spéciale de la règle 42) s'appliquera, comme mentionnée dans la section 13 de la présente NOR
Annexe T (Arbitration) s'appliquera.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1** Les IC seront disponibles après le 16 juillet
- 2.2** Les IC seront téléchargeables depuis le site internet de la Classe WASZP - Racehub
<https://racehub.waszp.com/eventdetail/148>

3. COMMUNICATION

- 3.1** Le tableau d'affichage officiel en ligne sera disponible sur :
<https://racehub.waszp.com/eventdetail/148>





4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tout concurrent de nationalité ou arborant la nationalité Russe ou Biélorusse et la participation d'un bateau dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe WASZP and WASZP X à jour de leur cotisation internationale

<https://racehub.waszp.com/memberships>

4.2 Les inscriptions doivent être effectuées sur le site internet de la classe Internationale <https://racehub.waszp.com/eventdetail/148>

4.3 Les inscriptions se terminent à minuit UTC le 30 juin 2023. Les inscriptions tardives pourront être acceptées à la discrétion de l'autorité organisatrice.

4.4 Documents exigibles pour l'inscription

4.4.a Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

La licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
- pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

4.4.b Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
- Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

4.4.c Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5. DROITS A PAYER

- 370 € par bateau avant le 01/05/2023
- 410 € à partir du 01/05/2023

Annulation :

- Avant le 1er juin, alors 90% des frais seront remboursés.
- Si l'annulation a lieu entre le 1er juin et le 10 juillet, alors 50% des frais d'inscription seront remboursés.
- Annulation après le 10 juillet, aucun remboursement ne sera effectué.





6. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7. SÉRIES QUALIFICATIVES/ SÉRIES FINALES et GREEN FLEET

7.1 S'il y a plus de 100 inscriptions, l'événement consistera en une série de qualification et une série finale. L'autorité organisatrice peut diviser la flotte en dessous de 100 entrées à sa discrétion.

7.2 La Green Fleet est une flotte dédiée aux débutants avec un entraînement séparé.

8 PROGRAMME

Date	Activité	Social
16 Juillet	Inscription et jauge	
17 Juillet	Inscription et jauge	Cérémonie d'ouverture
18 Juillet	Slalom	Animation
19 Juillet	Régate et/ou longue-distance (Qualification)	Animation
20 Juillet	Régate (Qualification)	Animation
21 Juillet	Régate (Finale)	Animation
22 Juillet	Régate (Finale)	Remise des prix et soirée de clôture
23 Juillet	Rangement et retour	

8.1 Un maximum de 5 courses peut être courues sur une journée.

8.2 Les courses de championnat peuvent inclure un parcours longue distance.

8.3 Les courses de championnat peuvent être avancées au 18 juillet et les courses de slalom peuvent être reportées ou annulées, sous réserve des conditions météorologiques.

8.4 Le dernier jour de course prévu, aucun signal d'avertissement ne sera émis après 16h00. (sauf en cas de rappel général ou de retard durant la procédure-envoi de l'Aperçu).





9. CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 [DP] Tous les bateaux seront jaugés avant le début de l'épreuve et devront être conforme aux règles de Classe (RCV 78.1).

10. VETEMENTS ET EQUIPEMENT

10.1 Voir Annexe LES RÈGLES TECHNIQUES DES SUPPORTS À FOILS

11. LIEU

ENVSN / Baie de Quiberon

12. LES PARCOURS

Les parcours seront décrits dans les Instructions de course (IC)

13. SYSTEME DE PENALITES

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

RCV P2.2 et P2.3 ne seront pas appliquées, RCV P2.1 s'appliquera au titre de l'annexe P. RCV P5 ne sera pas appliquée.

14. CLASSEMENT

14.1 Il y aura un classement Homme et un classement Femme comme suit ;

- Classement général
- Junior (U16)
- Youth (U21)
- Master (45+)
- Super Master (55+)
- WASZP 6.9m2
- WASZP X
- Green Fleet
- Slalom
- Speed Demon

Un minimum de 3 courses est requis pour un championnat. Le système de notation sera détaillé dans les instructions de course

15. BATEAUX ACCOMPAGNEURS :

[DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par des fanions donnés par l'organisation.

Tout bateau d'assistance de coureur se déclarer auprès de l'organisation cdv56@wanadoo.fr et leur fournir les informations jugées nécessaires par CDVoile Morbihan.

A la demande, ces bateaux accompagnateurs pourront être requis pour agir comme bateau de sécurité et porter assistance.





16. BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté doit porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile conforme à ses règles de classe.

17. PLACE AU PORT Non applicable

18. PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice et la Classe WASZP France à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile

20. PRIX

20.1 Des prix seront attribués pour le classement comme suit :

- Top 5 Classement général
- Top 3 Women
- Top 3 Junior (U16)
- Top 3 Youth (U21)





- Top 3 Master (45+)
- Top 3 Super Master (55+)
- Top 3 WASZP 6.9m2
- Top 3 WASZP X
- Top 3 Green Fleet
- Top 3 Slalom
- Speed Demon

20.2 Le prix de l'influenceur sera décerné au concurrent ayant fait la meilleure publication sur les réseaux sociaux, jugé par Marc Ablett (représentant WASZP).

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'information contacter :

- <https://cdv56.com>
- <https://racehub.waszp.com/eventdetail/148>

<https://baiedequiberon.bzh.quiberon>





APPENDIX "NATIONAL PRESCRIPTIONS"
FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions.

(The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>





Règles techniques et de sécurité des supports à foils

Dispositions obligatoires pour les supports « à foils »

- Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) est obligatoire en compétition, depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.
- Le port d'un casque est obligatoire en compétition, depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.

La date d'effet des dispositions obligatoires est fixée au 1^{er} septembre 2015.

Dispositions recommandées pour les supports « à foils »

- Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) est recommandé en toutes circonstances.
- Le port d'un casque est recommandé en toutes circonstances.
- La norme EN 1385 est recommandée pour le casque.
- Le port d'un vêtement ou équipement individuel de protection contre les chocs (combinaison isotherme renforcée, équipement individuel de flottabilité renforcé,...) est recommandé.
- Sur les parcours de course à la voile, les zones de course des voiliers, engins ou planche à voile à foils sont autant que possible préservés des routes de collisions prévisibles avec d'autres voiliers, engins ou planches à voile, et bateaux, à l'exception des bateaux d'organisation, d'arbitrage, d'encadrement ou de surveillance et d'intervention, dont les pilotes sont informés de la conduite à tenir dans le cadre de leurs fonctions et équipés en conséquence.

La date d'effet des recommandations est immédiate.

Le conseil d'administration (CA) mandate le bureau exécutif (BE) pour adapter ces règles si nécessaire et disposer ainsi de la réactivité nécessaire. En cas de modifications substantielles, la décision du BE s'appliquera aussitôt que nécessaire et fera l'objet d'une validation a posteriori par le CA. Dans tous les cas, le BE rend compte au CA suivant des dispositions éventuellement prises dans l'intervalle.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F. ou C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72



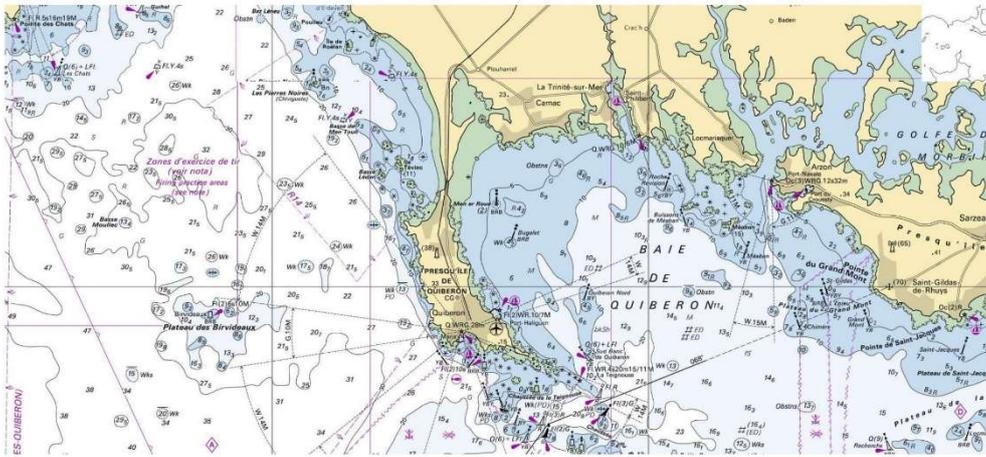


11/04/2023 12:04

Page à imprimer

Baie de Quiberon

WASZP European Games



Fonds cartographiques issus de data.shom.fr

Système géodésique : WGS84, Echelle : 1: 108336

1/1

